

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT IMPOSANT UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) un avis public est donné qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard qui sera tenue le lundi 4 décembre 2023 à 19 h, à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire, le règlement numéro 2284 intitulé : Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024), sera adopté.

Montréal, le 21 novembre 2023.

La Secrétaire d'arrondissement

Guylaine Champoux, avocate